

LES FAMILLES ANCIENNES NON RATTACHEES [↓ Index](#)

L'implantation dans la région du Hainaut central, de familles ou souches POURBAIX issues de la région de Nivelles, est déjà évidente au seizième et dix-septième siècle. On trouve donc, un peu au hasard, un certain nombre de ressortissants, au petit bonheur des archives locales. Si les supputations autour de ces documents fournissent à l'occasion, des indications sur un noyau familial, ces noyaux sont généralement non rattachés les uns aux autres. La descendance des familles qui suivent ne vient donc pas jusqu'à nous de manière filiative.

1 - A Marche, au XVII^{ème}:

Michel de POURBAIX, époux de LEFEBURE Barbe, fille de Jean [LEFEBURE] , demeurant à Mignault et de

Jeanne LEQUEUX, d'où au moins quatre enfants:

de POURBAIX Gilles

de POURBAIX Hélaine

de POURBAIX Marguerite

de POURBAIX Jeanne

(A.E. Mons, Archives Locales, p 94)

2 - A Marche:

Michel de POURBAIX, laboureur à Braine-le-Comte en 1640, époux de MOREAU Marie, "*connaît le 14/07/1640, avoir mis en arrentement à Englebert SIMON, receveur demeurant à Marche, une maison, chambre, grange, étable, édifice, jardin et pâturage contenant 5 journals gisant auprès la cense du Bellez à Marche, menant dudit Marche à la court à Ecaussinnes, à charge de 100 livres de rente l'an*".

3 - A Marche:

En 1593, on relève le décès d'un Jean POURBAIX qui était l'époux d'une DUFOR dont le frère Louis DUFOR habitait à Ecaussinnes-Lalaing.

4 - Archives Générales du Royaume (A.G.R.), Chambre des Comptes - Châtellenie de Braine-le-Comte, N° 9220, anno 1552, septembre p XX:

de POURBAIX Pierre et Antoine vendent à Colart FRANCQUART leur part en un courtil gisant à Parfonrieu, à Braine et d'autres pièces de terres pour la somme de 150 livres.

5 - A.G.R. idem N° 9274, anno 1605:

" A Jean de POURBAIX, père et fils, maçons demeurant à Marche, pour faire prisons de bourgeois à Braine".

6 - Archives de la seigneurie de la Follie et d'Henriport:

"Le quatre mai 1540, Pierart de POURBAIX, maçon demeurant à Houdeng, vend à Bastien LE CUVELIER, tailleur de pierre à Ecaussinnes St Remy (d'Enghien), le 1/3 en une maison, tenue et entrepresure gisant à Restomont (Ecaussinnes) 1/2 bonnier".

7 - Archives idem:

En 1541, Jeanne de POURBAIX est épouse de Valentin MIDO, veuf en première noce d'une inconnue.

8 - A.E. Namur, fonds de Corroy-le-Château - Cartulaire de 1612 de Marche-lez-Ecaussinnes:

"à Marche - Les héritiers Henri WILLOT, à présent Nicolas WILLIOT sur leur héritage venant de POURBAIS Catherine et paravant de Jehan POURBAIS".

9 - A.G.R.idem, Chambre de Comptes N° 9237, anno 1569, septembre:

Antoine et Jehan de POURBAIX vendent au nom de leur frère Pietre [de POURBAIX], à Estiennes GHORIS, en 1569, leur part d'eux sur plusieurs parties labourables à Parfonrieu et qui furent à Colart [COPPIN] et à Jehan COPPIN.

On peut donc en conclure qu'à Braine-le-Comte à cette époque, il y avait une famille POURBAIX composée d'au moins les trois frères Antoine, Pierre et Jehan.

10 - Autre source importante, le greffe scabinal de Marche, A.E. Mons, qui donne des indications sur une famille du quinzième et seizième siècle, éparpillée à Lobbes, Gouy et St Vaast:

"Le 24 août 1539, Jehan de POURBAIX dit CLERDEN, fils de Michel de POURBAIS demeurant à Lobbes, pays de Liège, à Ursmer de POURBAIX, son oncle aussi laboureur demeurant au Becquet, paroisse de St Vaast-lez-Binche, tout tel droit et action qu'il avait en une maison et héritage gisant au douaire tenant au chemin, à Guillaume MARTIN, aux héritages gisant de lez la maison et Cense del Val (à Marche) et à Siméon DELCUBONDE qui est 1/3 venant de son vrai patrimoine partageant à l'encontre du Sire Nicole [de POURBAIX] son oncle qui avait aussi 1/3 et de Jehan LEBRUN qui en à l'autre 1/3 par acquisition par lui faite de Pierart de POURBAIS dit Clerden".

On retrouve également cette pièce dans les archives locales de Feluy.

11 - Même référence que précédemment:

Le 25 octobre 1537, Pierart de POURBAIS, laboureur demeurant à Goy-lez-Piéyton a vendu à Jehan LEBRUN, laboureur à St Vault-lez-Binche telle part et portion qu'il avait consistant en 1/3 d'une maison et héritage gisant au douaire, tenant au chemin, à Guillaume MARTIN et aux héritage de LE VAL.

12 - Le 12 juin 1544:

"Pierart de POURBAIS dit CLERDEN demorant à Goy-lez-Piéton a vendu à Ursmer LEBRUN demeurant à St Vaast toute et telle part et action qu'il lui était succédé par le trépas de Nicolle de POURBAIS, son frère, prêtre, contre les hoirs feu Michel de POURBAIS, aussi son frère, en une maison et jardin au doaire, tenant au grand chemin, à Géry MARTIN, aux hoirs Jean SIMON, aux héritages DELVAL et à Siméon DELCUBONDE sur 30 livres".

13 - A.E. Mons, greffe scabinal de Marche:

Le 2 décembre 1585, Jean de POURBAIS a acheté un journal de terre gisant au carreau tenant au grand chemin, à charge de 20 sols de rente dues au seigneur.

14 - Comme autre maçon, nous trouvons dans *"Le passé artistique de la Ville de Mons"*, de Léopold DEVILLERS (notre ref:119):

" de POURBAIX Grégoire, maître maçon de 1466 à 1496, a construit une partie de l'hôtel de Ville de Mons. En façade: corps de bâtiment du XV ème siècle, construction débutée en 1459 jusque 1467, restaurée en 1479 ". Grégoire de POURBAIX agissait comme maître d'oeuvre de la Ville de Mons, pour la direction

des travaux publics. Il eut comme successeur Guillaume du MONCEAU de 1496 à 1503.

15 - A.E. Mons, manuscrits HEUPGEN, on retrouve la famille suivante:

Grégoire de POURBAIX et Wathier ou Wattier [de POURBAIX] son frère, maçons, avec Jacquemart de POURBAIX, fils de Wattier [de POURBAIX], également maçon (1456 et 1487).

C'est le même personnage que dans l'article précédent (1)

16 - Dans *Généalogies Nivelloise*, Tome XVIII, page 64, on parle d'un Jakemart de POURBAYS.

17 - A.E. Mons, comptes de massarderies de Mons:

vol 304, anno 1433, on parle d'un Wattier de POURBAIX, machon; vol 340, anno 1467, on parle de Grégoire de POURBAIX, déjà cité maître machon de la Ville (l'un étant frère de l'autre).

18 - Abbaye de Notre-Dame de Bonne-Espérance (bibliothèque), chartier XIV, page 180, on parle d'un Laurent POURBAIS.(2)

19 - idem:

En 1673, ... les plus vieux manants d'Houdeng âgés de 70 à 80 ans sont: Jean PORTOIS, Pierre Jeumont, André de POURBAY.

20 - idem (bibliothèque), des actes concernant Houdeng:

en 1511 - Antoine de POURBAIX, cité échevin

en 1646 - Amand POURBAIX, cité échevin

page 209 du 10 - un acte de cession d'un bien - Pierre de POURBAIX

page 213 du 10 - un acte de propriété - Pierre de POURBAIX.

21 - A.E. Mons, abbaye de Saint Feuillien du Roeulx (3):

Procès de l'abbaye de Saint Foeuillien contre les personnes dont le bétail et les gardes ont endommagé les bois de la Muchotte au Roeulxdont Jean de POURBAIX,... d'après chirographaire sur parchemin daté du 23 juin 1643.

22 - Dans le livre de W. Staquet (ref: 43), on lit page 15:

"...les magistrats communaux en 1579 en Houdeng: Jacques BOURDON, mayeur, Michel de POURBAIX, Michel BOURDON, Philippe de TOURNAY et Alexandre LEGRAND sont échevins."

Voir également notre ref: 54 page 99.

23 - Dans la même référence, pages 83-94, on peut lire, concernant l'échevinage de Haine-St-Paul:

" Colart DESRUELLES, vicomte de Haine St Paul, est cité en 1507 comme mayeur de la seigneurie d'Aimeries; étaient échevins de cette: Jehan GARLEMANT, Jehan de RANSART, Jehan DESRUELLES, Colart de TOURNAY et Grégoire de POURBAIX dit CLERDEN".

1() (N° 70 et N° 76, ref 627).

2() ce document n'a pas été consulté.

3() voir ref: 37, pièce N° 729, page 520.

24 - A.E. Mons, Manuscrit BARBIOTN° 308:

Dénombrement des Etats du Hainaut 1539, Prévôté de Binche. Il n'y a aucun POURBAIX à cette époque, ni laboureur, ni louagier aisé, ni "povres". Voir ce qui suit.

25 - Annales du Cercle Archéologique du Canton de Soignies, Tome XVIII pages 86 et 87 (BARBIOT).

Etats - de Hainaut - Cahier de répartition d'Impôts des Etats de Hainaut (bien immeubles et rentes viagères) faits en octobre 1555, - Prévôté de Mons: pour le village de Houdeng-Aimeries, sont cités:

Jan et Pier de POURBAIX et Anthoine de POURBAIX

Signé, entre autres: Jehan de POURBAIX, probablement maître, certainement échevin de la seigneurie d'Aimeries.

En ce qui concerne la dispersion des POURBAIX, on peut être certain qu'il n'y avait aucun ressortissant portant ce patronyme dans toute la prévôté de Binche. Nous en sommes sûrs à partir du Dénombrement des habitants de 1539 (4). C'est dire qu'à cette époque, la moitié sud du Centre actuel n'était pas encore "colonisé" par la population dont nous nous occupons. Donc pas de POURBAIX à cette époque à Vellereille-les-Brayeux, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Haine-St-Pierre, Piéton, etc., villages où des souches vont apparaître dans le courant du dix-septième siècle, forcément créées par des individus issants d'ailleurs.

Mais il n'en est pas de même pour ce qui concerne le bailliage du Roelx en 1540 (5), où l'on trouve l'implantation des POURBAIX en Houdeng, Goegnies et Aimeries; il s'y trouve au moins quatre familles, propriétaires ou censiers de terres. On retrouve pratiquement ces familles uniquement en Houdeng, pour toute la prévôté de Mons en 1555 (6). Nous ne possédons pas les statistiques pour le duché de Brabant (qui descendait jusque Familleureux), mais il est évident qu'il existe un implant de la famille en Houdeng depuis la fin du quinzième siècle.

26 - Malheureusement, dans le dénombrement des Etats du Hainaut de 1540 (feux et cheminées)(7), bailliage du Roelx, la désignation des individus reste aussi vague que celle que l'on observera dans les cartulaires:

" à Houdeng et Goegnies, les hoirs de Jehan de POURBAIX, louagiers et héritiers aisés....

....Colart de POURBAIX..

....à Houdeng, justice d'Aimeries, Anthoine de POURBAIX (8), laboureur; Pierart de POURBAIX, louagier ou héritier aisé."

Cahier de répartitions d'Impôts 1555 (bien immeubles et rentes viagères (op ct.):

à Houdeng-Aimeries: Jean et Pierre de POURBAIX, Anthoine de POURBAIX, avec la signature de Jehan de POURBAIX sur le document.

Ce sont toujours les mêmes noms qui reviennent à une époque donnée, comme il sera vu plus loin; on en conclurait, peut-être trop hâtivement, que ces POURBAIX semblent être les seuls existants à ces époques, en Houdeng et au Roelx, et que

4) A.E. Mons, Manuscrit BARBIOT N° 308

5) dénombrement des feux et cheminées en 1540, op ct.

6) cahiers de répartitions d'Impôts d'octobre 1555, biens immeubles et rentes viagères, op ct.

7) A.E. Mons, Manuscrit BARBIOT N° 308

8) Un laboureur était le propriétaire de sa terre, ce qui le distingue d'un louagier (ou censier) à qui un bien n'était cédé que contre un bail ou moyennant paiement de cens ou rentes dans le cas d'un bien tenu en mainferme. Du moins théoriquement car nous ignorons si cette distinction subtile était d'application dans le comté de Hainaut; il faudrait entendre par laboureur, dans ce cas, le propriétaire d'un franc-alleu et non d'un bien en mainferme. Or, rien ne vient prouver qu'il s'agisse effectivement d'un bien de cette nature, ceux-ci étaient d'ailleurs très rares dans le comté de Hainaut.

par conséquent, ils sont forcément les aïeux des cinq souches étudiées de Houdeng.

27 - A.E. Mons, Archives ecclésiastiques, abbaye de Notre-Dame de Bonne-Espérance de Vellereille-les-Brayeux: nombreuses références, qui prouvent que les POURBAIX étaient déjà en Houdeng au milieu du quinzième siècle, et ceci sera étudié ci-après séparément.

Vingt-neuf citations pour affirmer l'existence d'une population en train de s'établir dans le Centre, à partir d'un épiscopat qui aurait été Houdeng et le Roelux, c'est peu, hormis l'étude des chassereaux de rentes qui va suivre.

C'est dire combien il est encore possible de trouver de nouveaux éléments, en poursuivant la recherche.

SUR LA TRANSMISSION DES HERITAGES EN HOUDENG

Un certain nombre d'immeubles se sont transmis en Houdeng à partir du seizième siècle et nous pouvons les relever. Dans ce cas bien précis, nous observerons la famille Pourbaix, ou les familles Pourbaix, tenir en héritage des biens d'abbayes. Biens pour lesquels ils n'étaient pas tenus ni à hommage, ni à relief, mais à cens: il s'agit donc de familles de censiers tenant des biens en mainferme (ou bien roturiers) (9). Entendons-nous bien: la famille semble se transmettre un héritage ou l'autre (ancien mot pour désigner un bien immobilier) durant des générations et des générations. Mais ce bien ne leur appartient pas. Tel était le droit féodal.

Le seigneur foncier réclamait régulièrement ce qui lui était dû légitimement. Dans l'ouvrage qui vient d'être cité, page 597, sous la plume de Jules MONOYER, nous lisons:

" Les possesseurs de bénéfices dont mouvaient des héritages grevés de rente faisaient soigneusement tenir chassereau de ces redevances, parce qu'elles constituaient parfois une portion notable des revenus d'une seigneurie. On faisait à temps déterminé le renouvellement de ces chassereaux pour le maintien des droits du Seigneur. C'était un acte important, qui se passait le dimanche à l'issue de la messe paroissiale. Les manants débiteurs de rentes étaient invités par affiches et billets personnels à se rassembler au local ordinaire des publications officielles. Habituellement, c'était le mur du cimetière dominant la place publique. Après son de cloche, le chassereau renouvelé était lu à haute voix en présence du receveur, du mayeur, des échevins et des intéressés qui pouvaient présenter toutes observations fondées."

Ces héritages venaient à un manant soit par acquêts, soit par patrimoine. Tout se passe donc comme si le bien leur appartenait, mais en réalité, ils n'en avaient que la jouissance. La transmission n'avait d'ailleurs lieu, par cession ou succession que moyennant un droit à payer au seigneur.

Donc, en Houdeng, nous voyons de tels biens tenus en mainferme être transmis de génération en génération.

Or, on sait que toutes ces générations chez les Pourbaix ont créé pléthore d'enfants: c'est une souche vivace: elle est parvenue jusqu'à nos jours sur plusieurs fronts. On peut donc supposer que ces biens se sont transmis en ligne directe, la plupart du temps. C'est ainsi qu'un descendant pouvait tenir le bien venant de son patrimoine.

Ces chassereaux de rentes ou ces cartulaires dont parlait MONOYER, nous en avons conservé.

A partir de ces sources quasi inespérées, nous avons tenté sinon d'établir une généalogie, d'établir des liens généalogiques depuis 1507 jusqu'au début du dix-huitième siècle. Cette entreprise n'était pas aisée car, comme nous le verrons, une terre gardait très longtemps le nom d'un individu alors même qu'il était décédé depuis longtemps. Il ne s'agit donc plus, ici, de généalogie filiative, mais de généalogie prospective, et d'essais de reconstruction des familles.

9() voir ACAM XX, 1887, p.602: Anciens droits coutumiers du Hainaut.

PREMIERE ANALYSE

Prenons le cas de l'article II, qui concerne une terre qui vient à une famille en 1507 ⁽¹⁰⁾:

"Jehan de Pourbaix dit Clerdent à cause de Jehanne BRISSART sa fe^{me} sur son hêtage tèn dung costé as hoirs Jacquemart BRISSART et de deux costez au chemin du Seigneur, au jour Saint Jehan (7 deniers fort blans) - Et au Noël 2 cappons - demy pain et 6 charlez d'avoine."

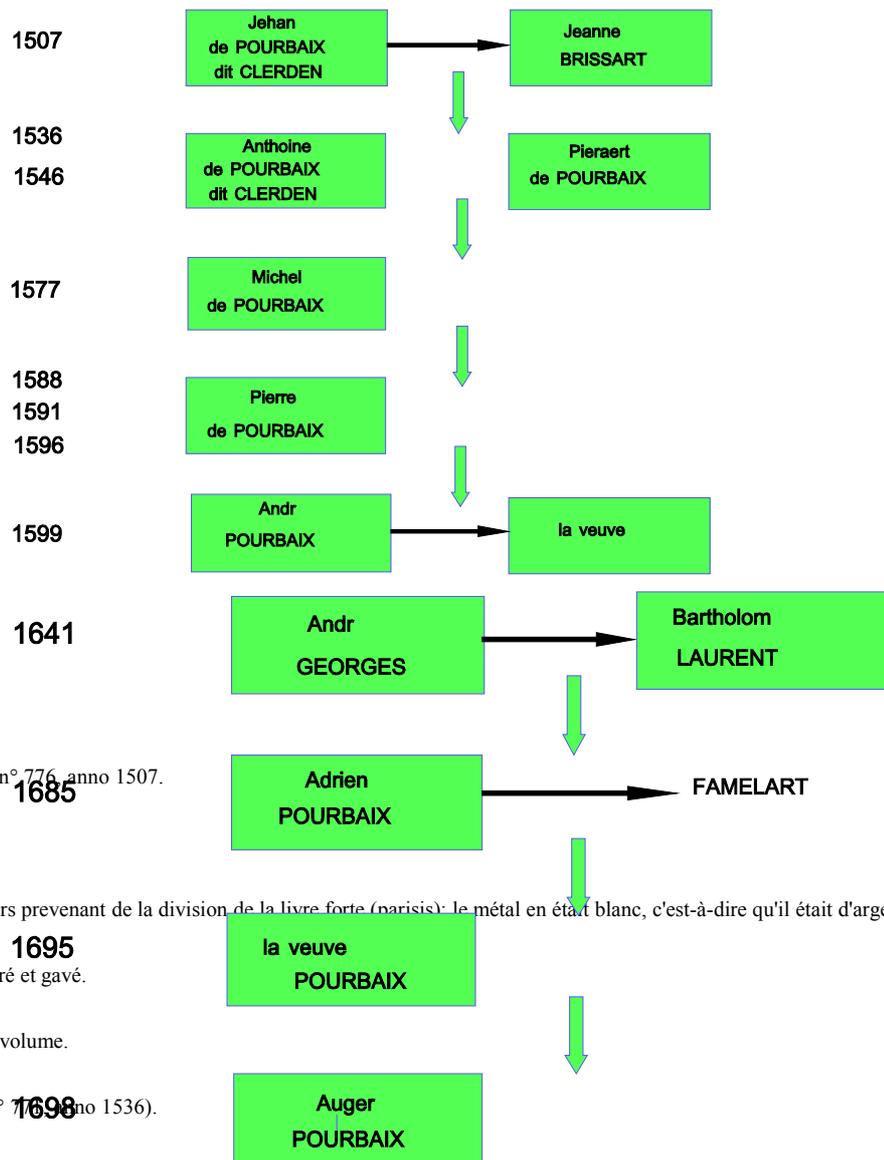
Soit, si on traduit en français: "Jehan de Pourbaix dit Clerdent, venant de Jehanne Brissart sa femme sur son héritage tenant d'un côté aux hoirs ⁽¹¹⁾ Jacquemart Brissart et de deux côtés au chemin du Seigneur, au jour de la saint Jehan (à payer) 7 deniers fort blans ⁽¹²⁾ - et au jour de Noël 2 chapons ⁽¹³⁾, un demi pain et 6 charlets d'avoine."⁽¹⁴⁾

En 1536, ⁽¹⁵⁾, à l'article II, on trouve:

"De Anthoine de Pourbais, sur son héritage tèn dūg aux hoirs Jacquemart BRISSART et de deux" etc.
C'est la même pièce de terre.

En 1546 ⁽¹⁶⁾, à l'article II:
"Les hoirs Anthoine et Pierart de Pourbaix, sur leur héritages tèn à l'héritage Collart BRISSART et de deux costez au Waressay....."

C'est encore la même pièce de terre.



10) A.E. Mons, Bonne-Espérance 5430, n° 776, anno 1507.

11) hoirs= héritiers.

12) les deniers forts blancs sont les deniers provenant de la division de la livre forte (parisis): le métal en était blanc, c'est-à-dire qu'il était d'argent.

13) le chapon est un gallinacé mâle, châtré et gavé.

14) le charlet est une unité de mesure de volume.

15) A.E. Mons, idem Bona Spei 5430, n° 776, anno 1536.

16) A.E. Mons, Bona Spei, 5430, n° 792, anno 1546.

En 1577 ⁽¹⁷⁾, à l'article II, la description s'est un peu transformée mais il s'agit encore de la même pièce de terre. On y trouve maintenant un bâtiment:

"Michel de Pourbaix, po^r les trois-quart et Jan COPIN sur leur maison, jard et closure tèn à l'héritg audt Jan COPPIN, à le deux costez, au Warissay et as teres de la Chapelle Dandenne".

En français, cela donne: "Michel de Pourbaix, pour les trois-quarts et Jan Copin sur leur maison, jardin et closure tenant à l'héritage audit Jan Copin, de deux côtés au warissaix et à la terre de la chapelle Dandenne".

En 1588 ⁽¹⁸⁾, l'article II:

"Michel Pier de Pourbaix po^r les trois quarts et Jean COPIN sur leur maïs gardin et closure tèn à herite audt Jean COPIN et deux costes au Warissé et as terres de la Chappelle Andenne."

En 1591 ⁽¹⁹⁾, à l'article II, paiements de 1591 à 1599:

"Pier de Pourbaix et Jehan COPPIN sur le^d maïs et herit tèn chapelle d'Andenne".

"1593 ledit Pourbaix - 1594-95-96 également

1599, le 13 mai, la veuve André Pourbaix".

Nous parlons toujours du même article.

En 1641 ⁽²⁰⁾, à l'article II. Petit changement. Apparemment, cette pièce de terre n'est plus exploitée directement par les Pourbaix. En français:

" Les hoirs André FORGE et Bartholomé LAURENT en action de la femme fille Anseau LEDOUX chacun par moitié, au lieu de Pierre de Pourbaix, auparavant Michel de Pourbaix, pour leur maison et grange présentement ruinée, closure et héritage () de closure et labour, contenant un bonnier ou environ tenant à l'héritage Jean COPPIN, à présent les hoirs Philippe PREVOST, au warissaix de deux côtés, et aux terres de la chapelle d'Andenne".⁽²¹⁾

Il s'agit toujours de la même pièce de terre.

En 1685 ⁽²²⁾, à l'article II:

"Présentement Adrien Pourbaix et le Siêur FAMELART. Les hoirs André GEORGE et Bartholomé LAURENT par moitié doivent....."

17() A.E. Mons, Bona Spei, 5430 n° 793, anno 1577.

18() A.E.Mons, Bona Spei, 5430, n°778, anno 1588.

19() A.E. Mons, Bona Spei, 5430, n° 783, anno 1591.

20() A.E. Mons, Bona Spei, 5430, n°791, anno 1641.

21() dans le Hainaut, le bonnier est une surface agraire de valeur variable, dont nous n'osons donner une mesure exacte, qui varie selon les époques, la nature du terrain, la juridiction et les différents auteurs: elle vaut approximativement un peu plus qu'un hectare. Après l'instauration du système métrique par les français, le bonnier est devenu l'équivalent de l'hectare, comme le franc est devenu l'équivalent de la livre Hainaut, dans le populaire.

22() A.E. Mons, Bona Spei, 5430 n° ?, anno 1685.

Suivent des comptes où il est question pour moitié de Adrien Pourbaix jusqu'au siège du 20 avril 1695 où c'est la veuve Pourbaix qui commence à payer.

En 1698 ⁽²³⁾ à l'article II, il est marqué:

"Ogier Pourbaix"

Sans autre précision.

A une date imprécise, probablement après 1641 ⁽²⁴⁾:

"Les hoirs André GORGE et Bartholomé LAURENT en action de sa femme fille d'Aseau LEDOUX chacun par moitié au lieu de Pier de Pourbaix pour leur heritage jardin présentement à usage de closure et la beure comunement apellé le courtil Clerdens sur lequel il y a eu maison et grange contenant environ un bonnier tenant à l'heritage de hoirs Ph. PREVOTS, au chemin des deux costes as terre de la chapelle d'Andenne."

Si le bien ne semble plus faire partie des héritages des de Pourbaix, il y est resté tellement longtemps (sans doute plus de 200 ans), qu'on a fini par l'appeler le courtil Clerdens, du nom de la famille ... à moins que ce fut l'inverse, à savoir que ce serait le courtil en question qui aurait cédé son surnom à la famille Pourbaix qui y résidait, mais alors au XV^{ème} siècle.

Donc, ce bien est arrivé aux Pourbaix dit Clerdent avant 1507 par l'intermédiaire de Jehanne BRISSART.

On trouve ci-joint, le schéma qui représente succinctement la succession ou la transmission de cette pièce de terre. Au début, elle semble vide de bâtiment. Puis, on y trouve une maison et grange. Puis ces bâtiments sont ruinés. Ensuite, on en parle comme d'une vieille affaire. Le temps passe vite.

Que peut-on conclure, au sujet de ce courtil Clerdens? Il y a un hiatus entre 1599 et 1641. Nous ne possédons pas de pièces intermédiaires, malheureusement. Il sera présomptueux d'insinuer que ce tableau représente une filiation, mais nous considérons que c'est une pièce importante du dossier des "Vieux".

23() A.E. Mons, Bona Spei, 5430, n° 784, anno 1698.

24() A.E. Mons, Bona Spei, 5430, n° 790.

DEUXIEME ANALYSE

Une autre terre tenue en mainferme par les Pourbaix retient maintenant notre attention: c'est l'article n° 38.

En 1507 ⁽²⁵⁾, à l'article 38:

"Anthoine de Pourbaix pour demy journal ce terre vers les carbon^nes tèn à l'htàge des pauvres de Houdaing as hoirs Jehan FRASNEAU et à XI jour^n de terre Nicolle de POTTE".

En français, cela donne: "Anthoine de Pourbaix pour demi journal de terre vers les carbonnières tenant à l'héritage des pauvres de Houdeng, aux hoirs Jehan Frasnau et à onze journaux de terre (appartenant) à Nicol de POTTE".

1536 ⁽²⁶⁾:

"De Anthoine de Pourbaix pour demy bonnier de terre tèn aùsd pauvres et aùd Nicole de POTTE".

1546 ⁽²⁷⁾:

"Antoine de Pourbaix pour demy jour^n de terre tèn à l'heritaige des pauvres de Houdaing à l'éritaige Estienne DU FRASNE et à 11 journaux de terre Nicolle de POTTE."

1577 ⁽²⁸⁾:

"La vefve et hoirs Anthone de Porbais pour demy jour^n de terre tèn à chelle des povres et à XI jour^n de Jean MASSELOT".

1577 ⁽²⁹⁾:

"La vefve et hoirs Anthoin de Porbaix po' demy jour^n de terre tèn à ce() des povres de Houdet à Collart DU FRASNE et à XI jour^n de Jean MASSELOT".

1588 ⁽³⁰⁾:

"La vefve et hoirs Anthoine de Pourbaix po' demy jour^n de terre tèn à lerit^g des povres de Hoùd à ~~Collart~~ la vef Remy DU PRINCH DU FRASNE et à XI jour^n à vf et hoirs Jean MASSELOT".

En français: La veuve et hoirs Anthoine de Pourbaix pour demi journal de terre tenant à l'héritage des pauvres de Houdeng, à Collart du Frasnau (biffé au profit de: la veuve Remy du Princh) et à onze journaux (appartenant à) la veuve et hoirs de Jean

25() A.E Mons, Bona Spei, 5430, n° 776, anno 1507.

26() A.E. Mons. Bona Spei, 5430, n°771, anno 1536, sans numéro d'article.

27() A.E. Mons, Bona Spei, 5430, n° 792, anno 1546.

28() A.E. Mons, Bona Spei 5430 n° 788, anno 1577, sans n°.

29()A.E. Mons, Bona Spei, 5430 n° 788, anno 1577.

30()A.E. Mons, Bona Spei, 5430, n° 778, anno 1588, sans numéro d'article.

Masselot.

En 1591, nous ne trouvons rien pour l'article 38 - on parle seulement dans un passage illisible de ce qui pourrait être l'article 37 de Gilles Pourbaix et de Michel de Pourbaix.

1641 ⁽³¹⁾:

"Jean de Pourbaix au lieu ds vefve et hoirs Anthoine de Pourbaix pour demy jour^n d terre, tenant à l'héritage des pauvres de Houdaing, à Collart DU FRASNE et as onze journels de Jean MASSELOT, à p^nt Monseigneur de LA PUISSANCE".

En 1685 ⁽³²⁾:

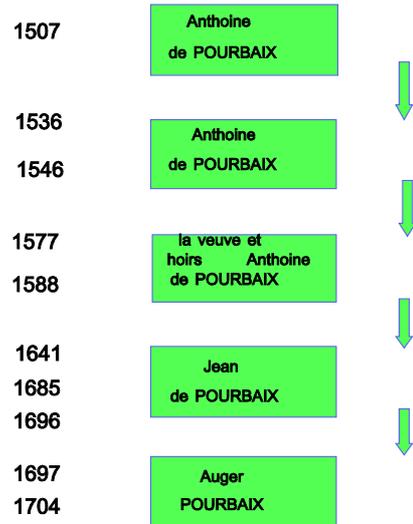
"Jean de Pourbaix doit 15 deniers.....

....Jean de Pourbaix a payé six deniers pour 1694

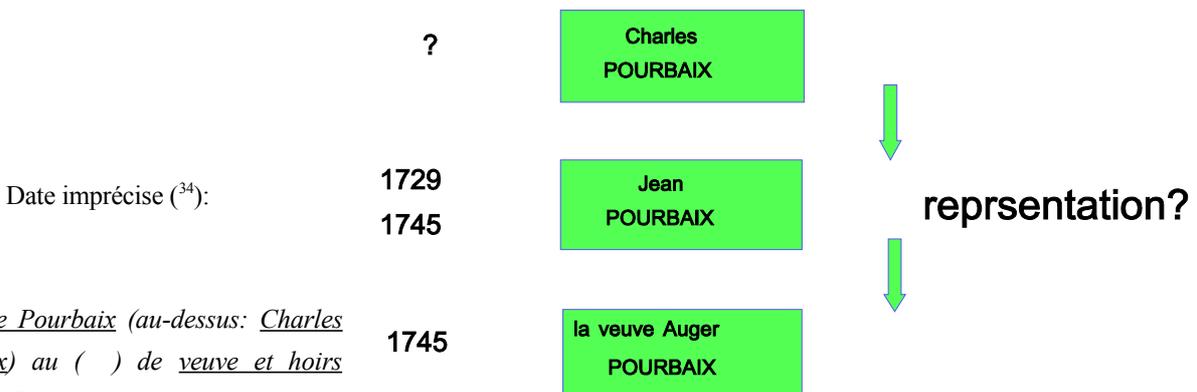
....12 deniers pour 1695 et 96".

En 1698 jusque 1701 ⁽³³⁾ nous savons que cette tenure est payée par Jean de Pourbaix, suivant l'article précédent, jusque 1696; à partir de 1697, il est marqué:

"Jean de Pourbaix - Ogier Pourbaix héritier".



Il paye de 1697 à 1701 et en 1704, Ogier Pourbaix paye pour 1701-1702-1703. Jean de Pourbaix est donc probablement décédé en 1697.



"Jean de Pourbaix (au-dessus: Charles Pourbaix) au () de veuve et hoirs Anthoine Pourbaix pour demy journal de terre tenant à l'héritage de pauvre d'Houdez au onze journal de M' de LA PUISSANCE et à André GAUDIER".

³¹()A.E.Mons, Bona Spei, 5430, n° 791, anno 1641, à l'article 38;

³²()A.E.Mons, Bona Spei, chassereau des rentes, à l'article 38.

³³()A.E.Mons, Bona Spi, 5430, n° 784, à l'article 38.

³⁴()A.E.Mons, Bona Spei, 5430, n° 790, à l'article 38.

Vis à vis de cet article, on trouve, sans numéro:

"Charles Pourbaix pour 1/2 journal de terre gisant sur la campagne du Bois du Lucq tenant vers l'orient au Sg de LA SAL et Martin RENSON, vers le midy à () vers l'orient à ()", etc.

En 1729-1730 ⁽³⁵⁾:

*"De Jean Pourbaix doit sur 1/2 journal de terre tenant aux pauvres de Houde et Goegnies".
1731 idem, ici pour 1731 et 1732.*

En 1738, les articles ont changé de numéro.

N° 21: *"De Jean Pourbaix doit sur demy journal de terre tenant aux pauvres de Houde et Goegnies".*

En 1743 et 1744: cet article est devenu le n° 23:

"De Jean Pourbaix doit sur 1/2 journal de terre t^{nt} aux pauvres de Houdé".

En 174... imprécis, article 21:

"De Jean Pourbaix, doit sur 1 journal de terre tenant aux pauvres d'Houde et G. suivant cartulaire de 1641".

Le cartulaire est tellement mal tenu que le receveur fait appel à celui de 1641, soit celui qui était établi un siècle plus tôt. Il n'est pas étonnant que la pièce de terre soit toujours nominativement à Jean, bien qu'il y ait longtemps qu'il soit mort; c'est fort dommage pour cette étude.

En 1745 ⁽³⁶⁾:

"A p^{nt} la veuve Auger Pourbaix

De Jean Pourbaix au lieu de Dominicq DE HEST au paravent la veuve FAMELART lequel doit sur 1/2 journal de terre tenant aux pauvres de Houdé et Goegnies à 11 journaux de la Cense de la Salle à André GAUDIER et à"

Cette pièce de terre, représentée initialement par l'article n° 38 se distingue parce qu'elle couvre une superficie de 1/2 journal, qu'elle tient à l'héritage de Pauvres de Houdeng (Assistance Publique ancien style) et à onze journaux d'un bien appartenant à l'un des communs seigneurs (de LA SALLE, de LA PUISSANCE, etc.). De toute évidence, la transmission du bien s'effectue dans le cas présent d'une façon beaucoup moins précise, mais nous tracerons également un schéma, ci-après.

Il est certain que la terre est restée à Auger, sa femme et à son fils Charles de 1697 à 1745. D'autre part, Auger tenait la pièce de Jean, mort en 1697. Entre Anthoine et Jean, un siècle s'est écoulé et nous ne connaissons pas les personnages qui sont nommés les hoirs d'Anthoine, de qui est issu le Jean en question.

Tout au moins pourrait-on dire que Auger vient de la succession de Anthoine de l'époque de 1507 plutôt que de celle de Jehan de la dite époque.

Enfin, grâce à une autre pièce de terre (celle dont l'analyse chronologique suit), on peut être sûr qu'entre 1507 et 1577, il y a eu deux successions d'Anthoine; Anthoine premier doit être décédé vers les années 1545-46.

Dernière constatation qui ne surprend personne: Auger Pourbaix est la finalité de la chronologie des diverses cessions de cette pièce de terre; elle est transmise de 'de Pourbaix ' à 'de Pourbaix', contrairement à la pièce précédente qui était plutôt transmise de 'de Pourbaix dit Clerdent' à 'de Pourbaix dit Clerdent'. Il y a visiblement deux lignées familiales qui ne semblent pas vouloir se mélanger et on pourrait hasarder de dire que Auger Pourbaix n'est pas un 'de Pourbaix dit Clerdent'.

35()A.E.Mons, Bona Spei, 430, n° 773.

36()A.E.Mons, Bona Spei, 5430, n° 784, anno 1745, à l'article 3à au lieu de 38.

TROISIEME ANALYSE

Toujours relevé dans le même type d'archives, il existe une troisième pièce de terre intéressante, qui met en cause, à l'origine, Anthoine de Pourbaix dit Clerden, lequel est cité échevin de Houdeng le 18 janvier 1517 ⁽³⁷⁾.

Nous pouvons également dire qu'il possédait un bien sis près les Moulineaux, en 1507 ⁽³⁸⁾:

"Les relevés à St Fuellyen seulement".

"Les hoirs Collart RAOUL pour leur part dung pret au lieu dist les Moulineaux tèn à l'htâge Anthoine de Pourbaix dit Clerdent, à maître Jehan ESTORET, au Tireau...."

En 1517, le même Anthoine semble relever le bien à son compte⁽³⁹⁾:

"Anthoine de Pourbaix dit Clerden au lieu des hoirs Collart RAOULZ pour le pret q on dist des Moulineaux gisant au Perchiaux tèn a ung petit pret apptèn a la vefve LE STRER, au fief Jehan de MARAIGE, au rieu du Thiriaux et à luy mesme".

En 1545, il est mort, le pauvre ⁽⁴⁰⁾:

"Les hoirs Anthoine de Pourbaix dit Clerdent pour leur pres que l'on dit des Molineaux gisant à Perescaux tenant a ung petit près les hoirs LE STORRE, au fief Anthoine de MAURAGE, au rieu du Thireau et à lui-même".

Cette série nous apprend au moins une chose: en 1545, Anthoine de Pourbaix est mort; il est suivi par sa veuve et un autre Anthoine. Bien que nous n'en

ayons pas trouvé les pièces qui concernaient les autres seigneureries, en 1517 et 1545, non seulement l'ancien pré issu des hoirs Collart RAOUL dont il fait mention en 1507, mais toujours cité comme contigu en 1545.

1507

**Anthoine
de POURBAIX
dit CLERDENT**

1517

**les hoirs Anthoine
de POURBAIX
dit CLERDENT**

1547

**les hoirs Anthoine
de POURBAIX
dit CLERDENT**

1588

37() A.E.Mons, Cartulaire de St Feuillien, n° 461, anno 1517.

38() A.E.Mons, Bona Spei, 5430, n° 776, anno 1507, article 1.

39() A.E.Mons, St Feuillien n° 4671, anno 1517, article D.

40() A.E.Mons, St Feuillien n° 462, anno 1545.

Ils possédaient toujours cette terre en 1588 ⁽⁴¹⁾:

"Les HOIRS Anthoine de Pourbaix d' Clerd^d p^r leur pres q lon dist des Mouligneau est"

C'est la même terre. On peut supposer que c'est le même Anthoine qui possédait également des biens au Roeulx. Si, dans les cartulaires de St Feuillien, au Roeulx, pour les années 1518 et 1545, on peut relever que les Pourbaix ne payent aucun cens, en 1571 ⁽⁴²⁾:

"Anthoine de Pourbaix si pour () des hoirs Jan de FAULX (il paye pour 1571 et 1572) - Anthoine WALBERT paye pour 1573 74 75"

Un autre articleles hoirs Anthoine de Pourbaix 13 sols 10 deniers

un autre articleJacques le () Nicolas et les hoirs Anthoine de Pourbaix.

Il semblerait que le second Anthoine de Pourbaix soit décédé en 1572-1573.

Il faisait apparemment partie du clan des 'de Pourbaix dit Clerdent'.

QUATRIEME ANALYSE

Il existe une quatrième pièce de terre intéressante, cotée pour la première fois en 1517 ⁽⁴³⁾.

"Collart de Pourbaix dit Clerden

Pour chincq bonniers de terre ou environ gisant au Triez à Valles tèn as terre de la cence de Houdaingz as terre du Sart a terre des Ters as hoirs Jehâ DU FRASNE au bonier le () et au relief Gillechon du PUICH"

En 1536 ⁽⁴⁴⁾, cette pièce signifie que Colart de Pourbaix possédait une pièce de terre "oultre le Thireau, près de hoirs Jacquemart DU FRASNE et Jacquemart LE MUYAU".

En 1545 ⁽⁴⁵⁾:

"Les hoirs Collart de Pourbaix dit Clerdent pour cinq bonniers de terre gisant au Trieul a Valles tèn à terre de le cure de Hoûd a terre du Sart et a terre des Terre, au fief Gilleson DU PRUICH au bonnier Le Mousiner (?) as hoirs Jan DU FRASNE - 50 sols

Les parchonniers des hoirs Colart de Pourbaix dit Clerdent la veufve Colart Pourbaix"

On trouve une dernière trace de cette pièce de terre en 1588⁽⁴⁶⁾

"Les hoirs Collart de Pourbaix d' Clerdent , po^r cinq bonⁿ de terre gist au Triez a Wallées etc. - 50 sols"

41()A.E.Mons, St Feuillien, n°95, anno 1588.

42()A.E.Mons - châssereau de rentes - Le Roeulx - St Feuillien n° 97, anno 1571.

43()A.E.Mons, St Feuillien n° 461, anno 1517, article K.

44()A.E.Mons, Bona Spei, 5430, n° 771, anno 1536, sans numéro d'article.

45()A.E.Mons, St Feuillien n° 462, anno 1545, article sans numéro.

Il est intéressant de noter, suite au cartulaire de 1545 que les comparchonniers (héritiers en indivis) des hoirs de Colart de Pourbaix dit Clerdent sont:

- a) Colart LEGELA, qui paye XI sols 4 deniers
- b) Géry de LOSIGNOL, qui paye XI sols
- c) la veufve Colart Pbaix, qui paye XVI sols
- d) la veufve Athoine LE SAGE de Mons, qui paye XI sols 1 denier ce qui fait un compte pas tout-à-fait exact de 49 sols 5 deniers.

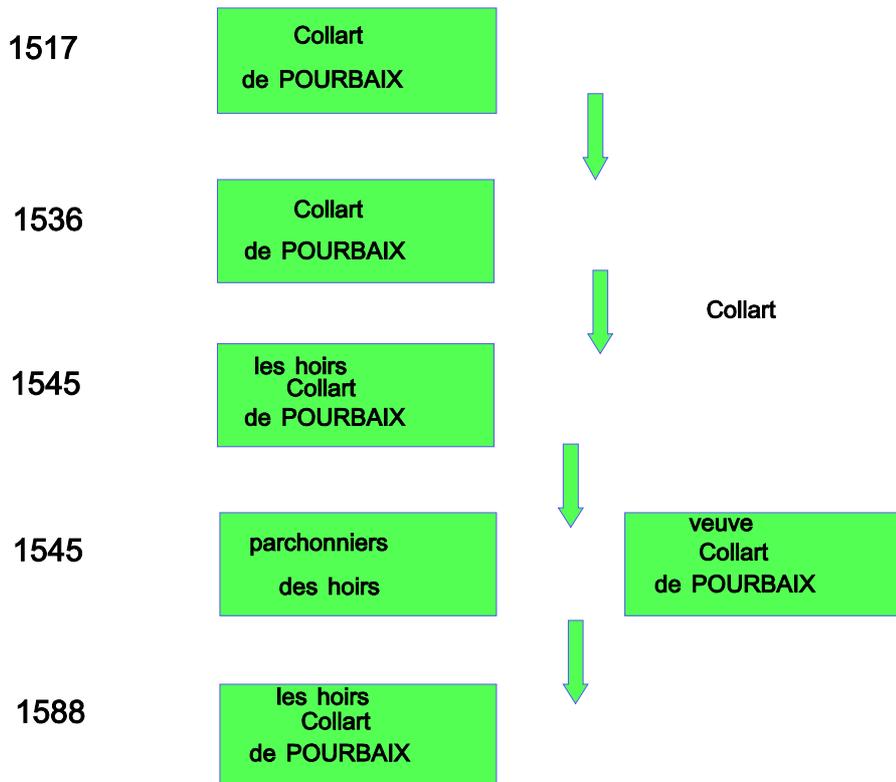
Cela signifie-t-il que Colart n'a pas laissé de descendant mâle ? Ou bien que cette réflexion est caduque parce qu'elle ne concerne que cette pièce de terre, et Colart a pu céder les autres pièces de terre qu'il possédait certainement en héritage à son ou ses fils (par voie d'avis de père et de mère ou testament, par exemple), pièces de terre qu'il aurait tenu d'autres seigneureries que des deux abbayes ici analysées.

Par la suite, cette grande pièce de terre ne semble plus dans la famille de ce Colart de Pourbaix, du moins les porteurs du nom. Elle présente de l'intérêt dans la mesure où nous voyons un censier Pourbaix, indépendant des trois autres familles, agir d'une manière concomitante avec celles-là, à savoir Anthoine de Pourbaix et Jehan de Pourbaix. De plus (à moins que la terre ne soit appelée 'Collart' que par représentation), cet individu serait décédé entre les années 1536 et 1545, sa veuve étant encore en vie à cette date.

La pièce de terre en question étant transmise suivant le schéma que l'on trouve ci-joint. Elle était située au Trieu à Vallée, lieu-dit existant encore aujourd'hui, mais la situation exacte reste imprécise quand-même. C'est la plus grande pièce dont nous ayons parlé: elle mesurait environ cinq hectares.

Enfin, pour terminer, signalons que dans le cartulaire de St Feuillien, qui concerne l'ensemble des terres de l'abbaye sur le comté ⁽⁴⁷⁾ établi en 1406, aucun Pourbaix n'est signalé sur les propriétés foncières des moines, ni au Roelux, ni en Houdeng, ceci dit sous toute réserve car ce beau cartulaire est en papier et se trouve en mauvais état. Il ne concerne que les biens dudit abbaye.

Une dernière note concernant les biens immobiliers des Pourbaix en Houdeng ou Le Roelux. Les terres étaient très morcelées dans notre pays. Il est impossible que les Pourbaix n'aient tenu que des terres appartenant aux abbayes. Or, ces institutions ne possédaient en Houdeng qu'une petite partie du foncier. On en conclut que



⁴⁶(A.E.Mons, Cartulaire n° 44 de St Feuillien, anno 1588, n° 95.

⁴⁷(A.E.Mons, St Feuillien, 93-93 bis.

lesdits Pourbaix devaient posséder d'autres terres mouvant des grands seigneurs terriens. Ceci laisse un faible espoir de trouver ultérieurement d'autres archives, peut-être plus anciennes encore et donnant un meilleur suivi. Ce que l'avenir nous dira.

D'après la tradition d'une famille de Bruxelles, ayant de solides connaissances en matière de généalogie, le père d'Antoine Pourbaix, notre Auteur, serait un Nicolas, né en Houdeng-Aimeries en 1625; le père de ce dernier étant lui-même un Nicolas né vers les années 1585. Si l'on traduit dans le contexte, Nicolas devient Collart, forme archaïque de ce prénom. C'est la raison pour laquelle nous plaçons cette remarque à cet endroit. Cette affirmation de la famille demande cependant à être contrôlée, ce qui semble difficile; elle ne peut être classée que dans la rubrique des thèses.

Nous ignorons évidemment quelles sont les sources et références de cette tradition, mais nous ne pouvons la négliger, sachant qu'il fut un temps, pas si lointain, simplement avant la guerre, où n'importe quel chercheur plongeait dans les siècles aussi profondément que nous dans le désespoir d'avoir perdu précisément, à tout jamais, des documents qui nous auraient permis de franchir avec certitude et facilité, la distance qui existe entre le milieu du dix-septième siècle et le cœur du Moyen-âge.

INDEX DES NOMS CITES [↑ début fichier](#)

(souvent répertoriés par le prénom)

<u>Adrien Pourbaix</u>	9	<u>hoirs Collart de Pourbaix d^e Clerdent</u>	17
<u>Alexandre LEGRAND</u>	4	<u>hoirs Collart RAOUL</u>	15
<u>Amand POURBAIX</u>	4	<u>hoirs Collart RAOULZ</u>	15
<u>André de POURBAY</u>	3	<u>hoirs Jan de FAULX</u>	16
<u>André FORGE</u>	8	<u>hoirs Jan DU FRASNE</u>	17
<u>André GAUDIER</u>	13, 14	<u>hoirs Jehâ DU FRASNE</u>	16
<u>André GEORGE</u>	9	<u>hoirs LE STORRE</u>	15
<u>André GORGE</u>	9	<u>Jacquemart BRISSART</u>	6, 7
<u>Anseau LEDOUX</u>	9	<u>Jacquemart de POURBAIX</u>	3
<u>Anthoine de MAURAGE</u>	15	<u>Jacques BOURDON</u>	4
<u>Anthoine de Pourbaix</u>	7	<u>Jakemart de POURBAYS</u>	3
<u>Anthoine de Pourbaix</u>	11	<u>Jan COPIN</u>	8
<u>Anthoine de POURBAIX</u>	4, 5	<u>Jan et Pier de POURBAIX</u>	4
<u>Anthoine de Pourbaix dit Clerden</u>	15	<u>Jean [LEFEBURE]</u>	1
<u>Anthoine de Pourbaix dit Clerdent</u>	15	<u>Jean COPIN</u>	8
<u>Anthoine de Pourbaix d^e Clerd^e</u>	16	<u>Jean COPPIN</u>	9
<u>Anthoine et Pierart de Pourbaix</u>	7	<u>Jean de POURBAIS</u>	3
<u>Anthoine WALBERT</u>	16	<u>Jean de Pourbaix</u>	12, 13
<u>Antoine de Pourbaix</u>	11	<u>Jean de POURBAIX</u>	1, 4
<u>Antoine de POURBAIX</u>	4	<u>Jean et Pierre de POURBAIX</u>	5
<u>Antoine et Jehan de POURBAIX</u>	2	<u>Jean MASSELOT</u>	11, 12
<u>Bartholomé LAURENT</u>	8, 9	<u>Jean PORTOIS</u>	3
<u>Bastien LE CUVELIER</u>	2	<u>Jean Pourbaix</u>	13, 14
<u>Charles Pourbaix</u>	13	<u>Jean POURBAIX</u>	1
<u>Colart [COPPIN]</u>	2	<u>Jean SIMON</u>	3
<u>Colart de POURBAIX</u>	5	<u>Jeanne de POURBAIX</u>	2
<u>Colart de TOURNAY</u>	4	<u>Jeanne LEQUEUX</u>	1
<u>Colart DESRUELLES</u>	4	<u>Jehan COPPIN</u>	2, 8
<u>Colart FRANQUART</u>	1	<u>Jehan de MARAIGE</u>	15
<u>Colart LEGELA</u>	17	<u>Jehan de POURBAIX</u>	4, 5
<u>Collart BRISSART</u>	7	<u>Jehan de POURBAIX dit CLERDEN</u>	2
<u>Collart de Pourbaix dit Clerden</u>	16	<u>Jehan de Pourbaix dit Clerdent</u>	6
<u>Collart DU FRASNE</u>	11, 12	<u>Jehan DESRUELLES</u>	4
<u>de POURBAIX Gilles</u>	1	<u>Jehan FRASNEAU</u>	11
<u>de POURBAIX Grégoire</u>	3	<u>Jehan GARLEMANT</u>	4
<u>de POURBAIX Hélaïne</u>	1	<u>Jehan LEBRUN</u>	2
<u>de POURBAIX Jeanne</u>	1	<u>Jehan POURBAIS</u>	2
<u>de POURBAIX Marguerite</u>	1	<u>Jehanne BRISSART</u>	6
<u>de POURBAIX Pierre et Antoine</u>	1	<u>Jules MONOYER</u>	6
<u>Dominicq DE HEST</u>	14	<u>Laurent POURBAIS</u>	3
<u>DUFOUR</u>	1	<u>LEFEBURE Barbe</u>	1
<u>Englebert SIMON</u>	1	<u>Léopold DEVILLERS</u>	3
<u>Estiennes GHORIS</u>	2	<u>Louis DUFOUR</u>	1
<u>fille d'Aseau LEDOUX</u>	9	<u>maître Jehan ESTORET</u>	15
<u>Géry de LOSIGNOL</u>	17	<u>Manuscrit BARBIOT</u>	4
<u>Géry MARTIN</u>	3	<u>manuscrits HEUPGEN</u>	3
<u>Gillechon du PUICH</u>	16	<u>Martin RENSON</u>	13
<u>Gilles Pourbaix</u>	12	<u>Michel BOURDON</u>	4
<u>Gilleson DU PRUICH</u>	17	<u>Michel de POURBAIS</u>	2, 3
<u>Grégoire de POURBAIX</u>	3	<u>Michel de Pourbaix</u>	8, 9, 12
<u>Grégoire de POURBAIX dit CLERDEN</u>	4	<u>Michel de POURBAIX</u>	1, 4
<u>Guillaume du MONCEAU</u>	3	<u>Michel Pier de Pourbaix</u>	8
<u>Guillaume MARTIN</u>	2	<u>Monseigneur de LA PUISSANCE</u>	12
<u>Henri WILLOT</u>	2	<u>MOREAU Marie</u>	1
<u>héritages DELVAL</u>	3	<u>M de LA PUISSANCE</u>	13
<u>hoirs Anthoin de Porbaix</u>	11	<u>Nicolas WILLIOT</u>	2
<u>hoirs Anthoine de Pourbaix</u>	12	<u>Nicole [de POURBAIX]</u>	2
<u>hoirs Anthoine de Pourbaix dit Clerdent</u>	15	<u>Nicole de POTTE</u>	11
<u>hoirs Anthoine Pourbaix</u>	13	<u>Nicolle de POTTE</u>	11
<u>hoirs Colart de Pourbaix dit Clerdent</u>	17	<u>Nicolle de POURBAIS</u>	3
<u>hoirs Collart de Pourbaix dit Clerdent</u>	17	<u>Ogier Pourbaix</u>	9, 12

<i>Ph. PREVOTS</i>	9
<i>Philippe de TOURNAY</i>	4
<i>Philippe PREVOST</i>	9
<i>Pier de Pourbaix</i>	8, 9
<u>Pierart de POURBAIS</u>	2
<i>Pierart de POURBAIS dit Clerden</i> ".....	2
<u>Pierart de POURBAIX</u>	2, 5
<i>Pierre de Pourbaix</i>	9
<u>Pierre de POURBAIX</u>	4
Pierre Jeumont.....	3
<u>POURBAIS Catherine</u>	2
<i>Remy DU PRINCH DU FRASNE</i>	12
<i>Sg de LA SAL</i>	13
<i>Si�ur FAMELART</i>	9
<i>Sim�on DELCUBONDE</i>	2, 3
<u>Ursmer de POURBAIX</u>	2
<i>Ursmer LEBRUN</i>	2
Valentin MIDO.....	2
<i>veuve LE STRER</i>	15
<i>veufve Athoine LE SAGE</i>	17
<i>veufve Colart Pbaix</i>	17
<i>veufve Colart Pourbaix</i>	17
<i>veuve Andr�e Pourbaix</i>	8
<i>veuve Auger Pourbaix</i>	14
<i>veuve FAMELART</i>	14
Ville de Mons.....	3
W. Staquet.....	4
<u>Wathier ou Wattier [de POURBAIX]</u>	3
<u>Wattier [de POURBAIX]</u> ,.....	3
<u>Wattier de POURBAIX</u>	3